

Accompagner un salarié qui ne maîtrise pas la langue française est indispensable



La communication entre le professionnel de santé et le salarié est nécessaire lors des visites au GIST. Elle permet de recueillir des données médicales sur le salarié, des informations relatives à son poste de travail, d'expliquer/de réaliser/de prescrire des examens complémentaires, etc.

Durant le rendez-vous, le professionnel de santé est également amené à donner des conseils de prévention, proposer des adaptations de postes, etc.

La barrière de la langue peut empêcher d'assurer la surveillance de l'état de santé du salarié. Elle peut également constituer un obstacle pour conserver une bonne continuité du suivi du poste de travail. L'appel à un interprète assermenté est une manière d'accompagner un salarié qui ne maîtrise pas la langue française.



L'interprète assermenté :

Est nommé par la Cour d'Appel (celle de Rennes pour la Loire Atlantique).

- ▶ Il fait le travail de traducteur,
- ▶ Ses missions sont claires et définies,
- ▶ Il est soumis au secret professionnel,
- ▶ Il ne porte aucun jugement de valeur.



Les frais liés à la prestation d'interprétariat sont à la charge de l'employeur

Sur Saint-Nazaire et ses environs, il existe des associations ou des écoles pour apprendre le français. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des municipalités.

www.gist44.fr

GIST - Siège social - 28 rue des Chantiers
CS 50211 - 44614 Saint Nazaire cedex
Tél. 02 40 22 52 42